



N° OJ : 77

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/10/2022**Objet :** Culture.- Asbl "Jazz Projects".- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983. Loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001. Arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant qu'il importe de définir les axes de partenariat par une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Jazz Projects" relative à l'organisation du festival "Brussels Jazz Week-end" édition 2022;

Vu les crédits prévus aux articles 77210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté:

Article unique : Les termes de la convention de partenariat entre la Ville et l'asbl "Jazz Projects" relative à l'organisation du Festival Brussels Jazz Week-end édition 2022 sont adoptés.

Annexes :

[AEI/Convention \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)